



Montreuil le 11 octobre 2018

Objet : Réponse à l'interpellation de la direction confédérale

Cher-e-s Camarades,

Par la présente, nous faisons suite aux six interpellations d'Unions Départementales et de Fédérations suite au contenu de la lettre unitaire et unanime des confédérations à l'adresse des organisations patronales.

Le dialogue social est un des combats historique de la CGT, le nier c'est méconnaître ou négliger notre histoire sociale et nos combats, c'est aussi omettre ce qui constitue notre réalité contemporaine. La représentation du personnel au travers d'élus, la reconnaissance des sections syndicales et des syndicats d'entreprise, l'obtention de droits syndicaux, etc... sont quelques-uns des fruits arrachés par la lutte au patronat et aux gouvernements.

Ce qui distingue la CGT dans son exigence de dialogue social, ce n'est pas son refus d'y participer, c'est de placer ce dernier sous le contrôle, l'intervention et la pression des travailleurs. Il en va ainsi de nos pratiques dans les champs institutionnels comme de la négociation collective. Qu'attendre d'une négociation sans rapport de force ? Sans doute rien ou pas grand-chose. C'est pour cela que, systématiquement, notre démarche CGT nous conduit à placer les travailleurs au cœur des enjeux revendicatif qui les concernent.

Demander l'ouverture de négociations et ce, à quelque niveau que ce soit, ce n'est pas s'entendre préalablement sur le résultat de ces dernières, ce n'est pas non plus établir un socle revendicatif unitaire avec d'autres. Le faire au niveau interprofessionnel, c'est prolonger notre bataille contre les ordonnances Macron en réclamant un socle maximum de droits pour l'ensemble des salariés. Comme toujours, il sera de notre seule responsabilité de définir notre stratégie syndicale et notre démarche, nos revendications. Cette construction participe à l'élévation du rapport des forces, elle a été validé depuis plusieurs Congrès maintenant et réaffirmée lors du 51^{ème}. Notre initiative de participer à la démarche unitaire vise notamment à ne pas isoler la CGT dans un paysage social ou l'éclatement des forces syndicales bénéficient avant tout au patronat, au gouvernement, au capital.

Il en va aussi ainsi de notre démarche sur les négociations à venir de l'assurance chômage. Une note vous a été communiqué le 2 octobre, un communiqué de presse diffusé le 3 octobre, nous n'y reviendrons donc pas dans ce courrier.

Oui, il nous faut le réaffirmer, le dialogue social est bénéfique aux salariés, si tant est qu'ils soient associés à l'ensemble du processus qui le constitue, comme développé précédemment dans ce courrier. D'ailleurs, il serait de notre part une faute politique que de négliger en ce domaine ce que les salariés attendent du syndicalisme, tant dans les entreprises qu'en territoire : un syndicalisme qui conjugue analyses, propositions, construction des revendications, actions, mobilisations, négociations.

Certain-e-s sont interrogatifs sur ce qu'ils qualifient d'empressement pour un agenda de négociation. Il ne s'agit en rien, de notre part, d'une quelconque forme d'empressement. Chaque militant qui travaille à une démarche unitaire mesure la contrainte particulière qui parfois apparaît entre impératif de réactivité de l'organisation et démocratie syndicale. C'est pour cela, en pleine responsabilité et en conscience que le choix de nous engager dans ce courrier unitaire a été fait. Cette démarche a été validée par la suite par le Bureau confédéral et n'a pas soulevé d'opposition de la part de la direction confédérale. Et cela ne tient pas au hasard, mais bien du fait que cette démarche s'inscrit pleinement dans notre stratégie de lutte, une stratégie qui ne s'oppose en rien à la nécessaire mobilisation sociale mais qui, au contraire, la nourrit.

Il est à noter que ce courrier unitaire ne pointe pas d'autres revendications telles l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux. Il n'aborde pas non plus la question des conditions de travail dans leur ensemble, ni même l'obtention de droits nouveaux en terme de libertés syndicales de de l'action collective. C'est là toutes les limites d'une démarche unitaire. Mais afin que les choses soient claires et ne portent à aucune interprétation, il faut réaffirmer que ces revendications restent l'alpha et l'oméga de notre ambition revendicative car au cœur des préoccupations du monde du travail. Une démarche unitaire n'obère en rien le socle revendicatif de notre organisation syndicale.

Enfin, s'il peut apparaître des divergences quant à l'appréciation des situations et les réponses à apporter comme des initiatives à prendre – ce qui est le propre de notre vie syndicale démocratique – il ne peut être question, entre organisations de la CGT de porter accusation d'abandons de notre combat de classe dans le cadre de l'opposition entre capital et travail, tout comme nous ne serions admettre quelques qualificatifs de posture visant à des compromis (*entendu au sens de compromission*) et de mise au rabais des exigences en terme de salaires et de conditions de travail.

L'actualité appelle comme jamais à une CGT unie, fraternelle, combative. Vos interrogations devraient trouver réponses dans ce courrier, à défaut nous aurons l'occasion d'en débattre lors d'un CCN ou du prochain Congrès. D'ici là, travaillons à l'élévation du rapport des forces.

Fraternellement,

La permanence confédérale
Pour le bureau confédéral